

Ministère de la Santé

RAPPORT ANNUEL

2023-2024

Ministère de la Santé

RAPPORT ANNUEL 2023-2024

Province du Nouveau-Brunswick

C. P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-3967-5 (version imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-3969-9 (PDF : version française)

ISSN 1914-5055 (version imprimée bilingue)

ISSN 2818-6516 (PDF : version française)

24-01451 | 2024.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

Des ministres à la lieutenant-gouverneure

Son Honneur, l'honorable Brenda Murphy
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Rapport respectueusement soumis par



L'honorable Dr John M. Dornan, MD, FRCP, MBA
Ministre de la Santé

Son Honneur, l'honorable Brenda Murphy
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Rapport respectueusement soumis par



L'honorable Robert K. McKee
Ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances

Du sous-ministre au ministre

L'honorable Dr John Dornan
Ministre de la Santé

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de la Santé pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Rapport respectueusement soumis par



Eric Beaulieu
Sous-ministre

TABLE DES MATIÈRES

Lettres d'accompagnement	3
Table des matières	4
Message du ministre de la Santé	5
Message du ministre responsable des services de sante mentale et de traitement des dépendances6	
Message du sous-ministre	7
Priorités du gouvernement.....	8
Faits saillants.....	9
Mesures de rendement.....	12
Survol des activités du Ministère	22
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants.....	23
AFFAIRES FRANCOPHONES, SERVICES PHARMACEUTIQUES, SANTÉ PUBLIQUE, ASSURANCE- MALADIE ET SERVICES AUX MÉDECINS	23
COLLABORATION DANS LE SYSTÈME DE SANTÉ.....	25
SERVICES MINISTÉRIELS	27
SANTÉ COMMUNAUTAIRE ET ÉGALITÉ DES FEMMES.....	29
RESSOURCES HUMAINES EN SANTÉ.....	30
SOLUTION D'INFORMATION CLINIQUE.....	32
BUREAU DU MÉDECIN-HYGIÉNISTE EN CHEF	33
RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL	34
Renseignements financiers.....	35
Résumé des activités de dotation	41
Résumé des projets de loi et des activités législatives.....	43
Résumé des activités liées aux langues officielles.....	45
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	47
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	50

MESSAGE DU MINISTRE DE LA SANTÉ

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel 2023-2024 du ministère de la Santé.

Notre gouvernement a reçu le mandat de se concentrer sur la création d'un avenir meilleur pour la province. Nous avons entendu les Néo-Brunswickois lorsqu'ils nous ont dit que les soins de santé étaient une priorité.

Chaque jour, les membres du personnel du ministère de la Santé, des régies régionales de santé Vitalité et Horizon, d'EM/ANB et des autres nombreux partenaires du système de santé du Nouveau-Brunswick font preuve d'un grand engagement à fournir aux patients les soins dont ils ont besoin.

Cela signifie améliorer l'accès aux soins primaires et aux équipes de soins collaboratifs. Cela signifie qu'il faut veiller à ce que les services d'urgence et les salles d'opération fonctionnent efficacement. Cela signifie qu'il faut s'assurer que les Néo-Brunswickois reçoivent les soins dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin et dans un endroit approprié.

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, le ministère de la Santé a travaillé à la mise en œuvre des mesures prévues dans le plan provincial de la santé. Il a également conclu une entente avec le gouvernement fédéral prévoyant le versement de 313 millions de dollars au Nouveau-Brunswick pour soutenir l'amélioration des soins de santé.

Je demeure reconnaissant aux membres du personnel du Réseau de santé Vitalité, du Réseau de santé Horizon, d'EM/ANB, du ministère de la Santé et des autres partenaires pour leur travail incroyable et leur dévouement envers les Néo-Brunswickois.

Nous nous réjouissons à l'idée de connaître du succès au cours de l'année à venir alors que nous nous efforçons d'assurer l'accès aux soins pour les Néo-Brunswickois.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "John Dornan".

L'honorable Dr John Dornan, MD, FRCP, MBA
Ministre de la santé

MESSAGE DU MINISTRE RESPONSABLE DES SERVICES DE SANTÉ MENTALE ET DE TRAITEMENT DES DÉPENDANCES

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel 2023-2024 du ministère de la Santé.

J'ai l'honneur d'avoir été nommé ministre responsable des services de santé mentale et de traitement des dépendances ainsi que ministre de la Justice et procureur général.

Nous reconnaissons les nombreux membres du personnel de première ligne de notre système de soins de santé qui fournissent chaque jour des services importants aux personnes dans le besoin. Nous leur en sommes reconnaissants.

Je suis heureux de constater que huit des neuf initiatives faisant partie du pilier de l'accès aux services de santé mentale et de traitement des dépendances du Plan provincial de la santé ont été menées à bien à la fin de l'exercice 2023-2024. Nous savons qu'il faut faire plus et c'est pourquoi le gouvernement s'est engagé à réduire les temps d'attente pour les services de santé mentale à un niveau inférieur à la moyenne nationale et à augmenter le nombre de travailleurs en santé mentale.

Nous nous appuyerons sur les initiatives qui contribuent à mettre les personnes en contact avec les services de soutien en matière de santé mentale et de traitement des dépendances. Par exemple, la ligne d'écoute consacrée au traitement des dépendances et à la santé mentale, lancée en 2023-2024, a reçu plus de 20 000 appels depuis son lancement.

Je remercie les membres du personnel du ministère de la Santé, du Réseau de santé Vitalité, du Réseau de santé Horizon et d'EM/ANB ainsi que les nombreux partenaires dans les communautés de toute la province pour leurs efforts en vue de soigner les Néo-Brunswickois.



L'honorable Robert K. McKee
Ministre responsable des services de santé mentale et de traitement des dépendances

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Au nom du ministère de la Santé, je suis heureux de présenter le rapport annuel 2023-2024 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024. Vous pourrez y lire les réalisations et les travaux accomplis au cours du dernier exercice.

Le Nouveau-Brunswick, comme bien d'autres provinces et territoires au pays, continue de faire face à des défis dans le secteur de la santé. Nous sommes déterminés à relever ces défis et à créer un système de santé sur lequel la population du Nouveau-Brunswick peut compter.

Le Ministère continue de travailler avec ses partenaires à l'avancement des initiatives prévues dans le plan provincial de la santé, *Stabilisation des soins de santé : Un appel à l'action urgent*. Cette collaboration nous a permis de faire des progrès notables dans la stabilisation de la prestation des soins de santé et dans la mise en œuvre de nouvelles mesures qui peuvent transformer le système de santé à long terme.

Nous avons également fait d'importantes avancées dans les initiatives qui reposent sur une collaboration entre les ministères et organismes. Cette approche concertée a été porteuse d'excellents résultats dans le recrutement de médecins, de personnel infirmier et de professionnels paramédicaux. En travaillant ensemble, nous pouvons tirer profit de pratiques exemplaires et obtenir des résultats concrets qui vont au-delà de ce que nous pouvons faire individuellement.

Les réalisations présentées dans ce rapport annuel sont le fruit du travail collectif d'une équipe entière, du personnel de première ligne du système de santé jusqu'à la direction. Le dévouement, le professionnalisme et l'engagement à servir dont je suis témoin chaque jour m'encouragent.

Et ces mêmes qualités continuent de nous aider à aller de l'avant.



Eric Beaulieu
Sous-ministre

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Gestion de la stratégie et des activités

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise des pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

Priorités du gouvernement

Notre vision pour 2023-2024 est celle d'un Nouveau-Brunswick dynamique et durable. Pour progresser vers la réalisation d'une telle vision, nous devons nous concentrer sur les priorités du gouvernement.

- Un secteur privé dynamisé
- Des communautés dynamiques et viables
- Un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant
- Des soins de santé publics fiables
- Une éducation de première classe
- L'environnement

FAITS SAILLANTS

Durant l'exercice financier 2023-2024, le ministère de la Santé s'est concentré sur ces priorités gouvernementales en prenant les mesures suivantes :

- Lien Santé NB, qui permet aux patients qui n'ont pas de médecin ou d'infirmière praticienne d'obtenir des services de soins primaires, couvre maintenant toutes les zones de la province. Plus de 56 000 patients avaient accès à Lien Santé NB en date du 31 mars 2024. Lien Santé NB remplace la liste d'Accès Patient NB comme registre provincial pour les personnes en attente d'un jumelage permanent avec un médecin de famille ou une infirmière praticienne.
- Huit autres affections courantes ont été ajoutées à la liste des services que les pharmaciens du Nouveau-Brunswick peuvent traiter grâce à un financement public. Plus de 191 000 services ont été fournis par des pharmaciens au cours du dernier exercice. Dans le cadre d'un partenariat avec l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick, six pharmacies ont été sélectionnées pour participer à un projet pilote consistant à offrir des services aux personnes atteintes du streptocoque du groupe A, d'asthme, de MPOC, de maladies cardiovasculaires et de diabète.
- La Division des ressources humaines en santé a mené ou appuyé huit missions de recrutement à l'étranger qui ont mené à plus de 650 offres d'emploi dans le domaine des soins aigus et des soins de longue durée.
- L'objectif de 75 000 utilisateurs qui consultent leur dossier MaSantéNB a été atteint en décembre 2023 (avec plus de trois mois d'avance), et on comptait plus de 100 000 utilisateurs à la fin de mars 2024.
- Toutes les arthroplasties de la hanche ou du genou en attente depuis longtemps avaient été réalisées ou étaient planifiées à la fin de mars 2024. La Ligne d'écoute consacrée au traitement des dépendances et à la santé mentale (1-866-355-5550) a reçu plus de 23 000 appels du public depuis son lancement. Le service a permis d'orienter vers des services gouvernementaux ou communautaires des patients qui, autrement, se seraient tournés vers les services d'urgence.
- En février 2024, Ambulance Nouveau-Brunswick (ANB), en partenariat avec le ministère de la Santé et le conseil municipal de Grand Manan, a annoncé la signature d'un contrat avec Voyageur Aviation pour établir une ambulance aérienne sur l'île Grand Manan à l'automne 2024.
- Une campagne de sensibilisation du public a été lancée en mars 2024 pour améliorer la compréhension des risques de l'alcool pour la santé.
- Le Réseau du cancer du Nouveau-Brunswick élargit l'accès à des programmes de formation de qualité en soins palliatifs au Nouveau-Brunswick. Les cours LEAP^{MC} (Les essentiels de l'approche palliative) de Pallium Canada seront ainsi offerts gratuitement aux fournisseurs de soins de santé qui sont rattachés aux régies régionales de la santé, à EM/ANB Inc. et au ministère du Développement social.
- Le programme de radiographie mobile a permis d'éviter plus de 700 déplacements à l'hôpital dans la région de Saint John, et son expansion

dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick est prévue en 2024-2025.

- En tout, quatre projets pilotes sur les aînés en santé ont été achevés et ont offert le soutien nécessaire à quelque 3 200 aînés pour qu'ils puissent vieillir chez eux.
- Un projet de nettoyage des comptes débiteurs a permis de recouvrer près de 4 millions de dollars en anciennes créances.
- En février, l'équipe de consolidation du Système d'archivage et de transmission d'images (PACS) de la province a mis en œuvre la solution *Enterprise Imaging* dans la zone 6 (Acadie-Bathurst), choisie comme premier site pilote. Des radiologues, des médecins d'urgence, des chirurgiens orthopédistes, des administrateurs du PACS et des technologues en imagerie diagnostique comptent parmi les principaux utilisateurs.
- L'accord de financement bilatéral relatif à l'initiative « Travailler ensemble pour améliorer les soins de santé au Canada » a été signé. Le gouvernement du Canada versera ainsi plus de 313 millions de dollars au Nouveau-Brunswick pour appuyer le plan d'action triennal visant à améliorer le système de santé de la province.
- Les modifications apportées à la *Loi sur les régies régionales de la santé* ont permis d'améliorer la gouvernance des régies régionales de la santé et de créer le Conseil de collaboration du système de santé afin d'améliorer la planification à l'échelle de la province.
- Les équipes d'analyse des ministères de la Santé et du Développement social ont été intégrées avec succès au sein de la Direction de l'analytique conjointe, laquelle appuie désormais

les deux ministères et fournit des produits d'analyse interministériels.

- La protection contre la grippe dans les établissements résidentiels pour adultes (ERA) a été renforcée. Un total de 132 doses de Tamiflu (antiviral) ont été distribuées aux résidents des ERA lors d'éclosions de grippe. De plus, pour faciliter l'accès de l'équipe provinciale de gestion rapide des éclosions (EPGRE) lors d'une éclosion dans un établissement, des fonds ont été alloués aux pharmaciens pour qu'ils évaluent les symptômes et prescrivent des médicaments antiviraux aux résidents les plus vulnérables afin de prévenir une infection grippale.
- Le Ministère a accordé près de 1,5 million de dollars à des groupes communautaires pour la prestation de services de réduction des méfaits, y compris de nouvelles fournitures et des trousse de naloxone.
- Le Registre des tours de refroidissement du Nouveau-Brunswick a été mis en place. La conformité au registre contribuera à réduire le risque de légionellose dans les tours de refroidissement et facilitera l'intervention de Santé publique Nouveau-Brunswick en cas d'éclosion.
- La Division des ressources humaines en santé a continué de promouvoir le site Web emploissantenb.com pour faire connaître les possibilités de carrière et de vie au Nouveau-Brunswick et appuyer le recrutement de travailleurs de la santé au Nouveau-Brunswick en provenance des autres régions du Canada et de l'étranger.
- Le Ministère a travaillé en collaboration avec des partenaires à la mise au point d'un processus d'immatriculation accéléré pour le

personnel infirmier formé au Canada et le personnel infirmier formé à l'étranger venant de 14 pays.

- Plus de 1 900 interventions conjointes ont été menées par les Services mobiles d'intervention en situation de crise et la police dans l'ensemble de la province. Au total, 83 % des situations de crise ont été gérées dans la communauté, ce qui a permis d'éviter une visite au service d'urgence ou une arrestation par la police.
- La Direction de la Transformation de la Solution d'information clinique, qui sera chargée de la mise en œuvre d'une Solution d'information clinique (SIC) normalisée et intégrée pour le Nouveau-Brunswick, a été créée.

MESURES DE RENDEMENT

L'information ci-dessous décrit certaines des priorités du Ministère et la façon dont nous avons mesuré notre rendement.

Résultat 1 : Permettre l'accès d'un plus grand nombre de personnes aux soins de santé primaires

Le plan de la santé du Nouveau-Brunswick, *Stabilisation des soins de santé : Un appel à l'action urgent*, met l'accent sur la stabilisation et la refonte du système de santé du Nouveau-Brunswick afin de le rendre davantage centré sur les citoyens, efficace, responsable, inclusif et axé sur les services. De solides soins de santé primaires permettent aux citoyens d'obtenir les soins dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin et auprès du bon fournisseur.

Pourquoi est-ce important?

De nombreuses personnes partout au Nouveau-Brunswick attendent actuellement d'avoir accès à un médecin de famille ou à une infirmière praticienne, ce qui exerce une pression sur les services d'urgence et les cliniques sans rendez-vous tout en ayant des effets négatifs sur le bien-être des gens. L'accès aux soins primaires est essentiel pour aider les citoyens et leur famille à mieux gérer leurs problèmes de santé et pour réduire les pressions exercées sur les services de soins aigus qui sont plus coûteux et plus exigeants en ressources.

Rendement général

Au Nouveau-Brunswick, 79,3 % des citoyens ont un fournisseur de soins primaires, soit un médecin de famille ou une infirmière praticienne, et 32 % des citoyens ont accès à leur fournisseur dans un délai de cinq jours (Sondage 2023 sur les soins primaires, Conseil de la santé et des soins aux aînés du Nouveau-Brunswick).

Quels projets ou initiatives ont été menés au cours de l'exercice visé pour atteindre l'objectif?

En collaboration avec les partenaires des soins de santé et les communautés de l'ensemble de la province, le ministère de la Santé a poursuivi son travail dans le cadre de plusieurs initiatives visant à améliorer l'accès aux soins primaires à l'aide de nouvelles approches novatrices.

Lien Santé NB

Lien Santé NB est la liste d'attente provinciale pour les citoyens du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas de fournisseur de soins primaires (médecin de famille ou infirmière praticienne), et remplace Accès Patient NB. Ce programme permet également aux personnes d'avoir accès à une équipe de professionnels de la santé pour obtenir des soins jusqu'à ce qu'elles soient jumelées avec un fournisseur de soins permanent. Il offre les mêmes services qu'un médecin de famille ou une infirmière praticienne, y compris le traitement de nombreuses maladies courantes, la prescription de médicaments et d'examen et l'aiguillage vers des soins spécialisés. On trouve des cliniques de Lien Santé NB dans chaque zone de la province. Lien Santé NB travaille avec les régies régionales de

la santé, la Société médicale du Nouveau-Brunswick et de nombreux autres acteurs du système de santé pour accroître la capacité d'offrir des services à tous les patients de la liste d'attente. Les patients inscrits à Lien Santé NB et ceux figurant sur la liste d'attente sont tous sur la liste pour être jumelés de façon permanente avec un fournisseur de soins. Les personnes inscrites à Lien Santé NB ont accès au réseau de médecins et d'infirmières praticiennes du programme en attendant un jumelage permanent, tandis que celles qui ont été inscrites sur la liste d'attente auront accès aux services du programme une fois qu'elles seront inscrites à Lien Santé NB. En date du 31 mars 2024, 56 523 patients étaient inscrits au programme Lien Santé NB, et encore 30 865 patients figuraient sur la liste d'attente. Plus de 6 984 patients ont déjà été jumelés de façon permanente avec un médecin ou une infirmière praticienne.

Élargissement du rôle des pharmaciens

Le Ministère poursuit la mise en œuvre d'un programme qui a été lancé le 1^{er} octobre 2021, dans le cadre duquel des pharmaciens reçoivent des fonds publics pour évaluer des symptômes et prescrire des médicaments pour divers problèmes de santé souvent qualifiés d'affections courantes. Sous cette initiative, les résidents admissibles du Nouveau-Brunswick ont accès à un traitement auprès des pharmacies participantes, sans avoir à se présenter au cabinet d'un médecin ou dans les cliniques ouvertes après les heures normales. Les fonds octroyés aux pharmaciens couvrent désormais 12 services et affections courantes.

Au 31 mars 2024, les pharmaciens ont fourni les services et traité les problèmes de santé suivants :

SERVICES/PROBLÈMES DE SANTÉ	2023-2024
Renouvellement d'ordonnances	170 992
Évaluations d'infection urinaire et prescriptions	10 470
Contraception	851
Zona (herpès zoster)	1 440
Feux sauvages (herpès labial)	2 227
Évaluation de l'eczéma	743
Évaluation de la dermatite	583
Évaluation de l'acné légère	326
Évaluation de l'impétigo	495
Évaluation du GERD	950
Évaluation de la maladie de Lyme	443

Évaluation de la conjonctivite	2 427
Total	191 947
Moyenne mensuelle	15 995/mois

Le 1^{er} août 2023, le ministère de la Santé a lancé, en collaboration avec l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick, un projet pilote de cliniques de soins en pharmacie autofinancées, d'une durée de 12 mois, dans six pharmacies communautaires. Ce projet a pour principal objectif d'étudier le rôle des pharmaciens dans la gestion des médicaments contre des maladies chroniques, comme le diabète, la maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC), l'asthme et des maladies cardiovasculaires, ainsi que dans l'évaluation du streptocoque du groupe A à l'aide d'un test de dépistage au point de service et la prescription de médicaments, le cas échéant. Le ministère de la Santé a confié à l'Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick le mandat de réaliser une évaluation indépendante exhaustive du projet pilote. Les cliniques de soins en pharmacie (sites pilotes) ont commencé à offrir des services en août 2023.

En date du 31 mars 2024, les pharmaciens de ces cliniques avaient fourni des services pour les affections suivantes :

SERVICES/PROBLÈMES DE SANTÉ	2023-2024
Asthme	73
MPOC	33
Maladies cardiovasculaires	657
Diabète	429
Streptocoque du groupe A	1 922
Total	3 114

eVisitNB

Depuis janvier 2022, les gens du Nouveau-Brunswick qui ont une carte d'assurance-maladie valide peuvent obtenir gratuitement, à distance, des soins primaires essentiels par l'intermédiaire d'eVisitNB. Un total de 244 055 services ont été offerts par eVisitNB au cours de l'exercice 2023-2024.

Médecine familiale Nouveau-Brunswick

Dans le but d'appuyer la transition des médecins de première ligne d'une pratique individuelle à une pratique en équipe, des améliorations ont été apportées au financement du programme Médecine

familiale Nouveau-Brunswick (MFNB) en juillet 2023, notamment une aide financière pour les frais généraux et les dossiers médicaux électroniques, une subvention de base pour l'intégration des soins infirmiers et des infirmières praticiennes, un financement pour les professionnels paramédicaux et une prime après les heures normales. Les nouvelles mesures incitatives ont permis de passer de huit équipes (48 médecins) à 11 équipes (56 médecins). À la fin du quatrième trimestre de 2023-2024, les équipes de MFNB avaient traité 53 678 patients.

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'équipes de MFNB par municipalité.

MUNICIPALITÉ	NOMBRE
Bathurst	1
Harvey	1
Miramichi	1
Oromocto	1
Woodstock	1
Edmundston	2
Fredericton	4

Recrutement de médecins

Le Ministère a intensifié ses efforts de recrutement pour augmenter le nombre de médecins recrutés d'environ 20 %. Un total de 118 médecins avaient été recrutés au 31 mars 2023, comparativement à 100 médecins à la même date en 2022.

Recrutement de personnel infirmier

Le gouvernement a pris diverses mesures pour appuyer le recrutement et la formation du personnel infirmier, par exemple :

- accélération du processus d'immatriculation du personnel infirmier provenant de toutes les régions du Canada afin qu'il puisse commencer à travailler plus rapidement au Nouveau-Brunswick;
- poursuite des travaux liés à la mise en œuvre d'un processus accéléré d'immatriculation et d'attribution du permis d'exercice pour le personnel infirmier formé à l'étranger;
- établissement du modèle d'apprentissage *Missions soins infirmiers* pour augmenter le nombre d'infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés (IAA) et d'infirmières et infirmiers immatriculés (II). Cette initiative est un modèle d'apprentissage avec rémunération en milieu

de travail qui permet aux participants de travailler à temps partiel dans le système de santé tout en suivant l'un des deux programmes suivants : de préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) à IAA, ou d'IAA à II;

- établissement de services d'orientation pour le personnel infirmier formé à l'étranger;
- signature d'ententes décennales fondées sur le rendement avec l'Université de Moncton et l'Université du Nouveau-Brunswick pour augmenter de 85 par année le nombre de diplômés en soins infirmiers;
- augmentation du nombre de places dans les programmes de transition qui permettent au personnel infirmier auxiliaire autorisé de présenter une demande directement à un programme de baccalauréat en sciences infirmières;
- doublement du nombre de places dans le programme de maîtrise de l'Université du Nouveau-Brunswick (pour les infirmières praticiennes);
- expansion du programme de formation du personnel infirmier praticien de l'Université de Moncton, qui passe d'un programme à temps partiel à un programme permanent, et augmentation du nombre annuel de diplômés, qui passe de 3 à 12;
- augmentation des possibilités d'études grâce à un partenariat avec l'Université Beal du Maine et le Collège Oulton de Moncton.

Résultat 2 : Améliorer l'accès aux services de traitement des dépendances et de santé mentale

Comme le souligne le plan provincial de la santé, le *Plan d'action interministériel visant les dépendances et la santé mentale : Secteurs d'action prioritaires 2021-2025* reconnaît le besoin d'améliorer l'accès et d'orienter les personnes vers les soins de santé mentale appropriés. Ce plan prévoit un cadre pour guider et harmoniser les initiatives et les priorités ainsi que pour encourager une plus grande collaboration entre les intervenants et les partenaires dans la prestation des services de santé mentale.

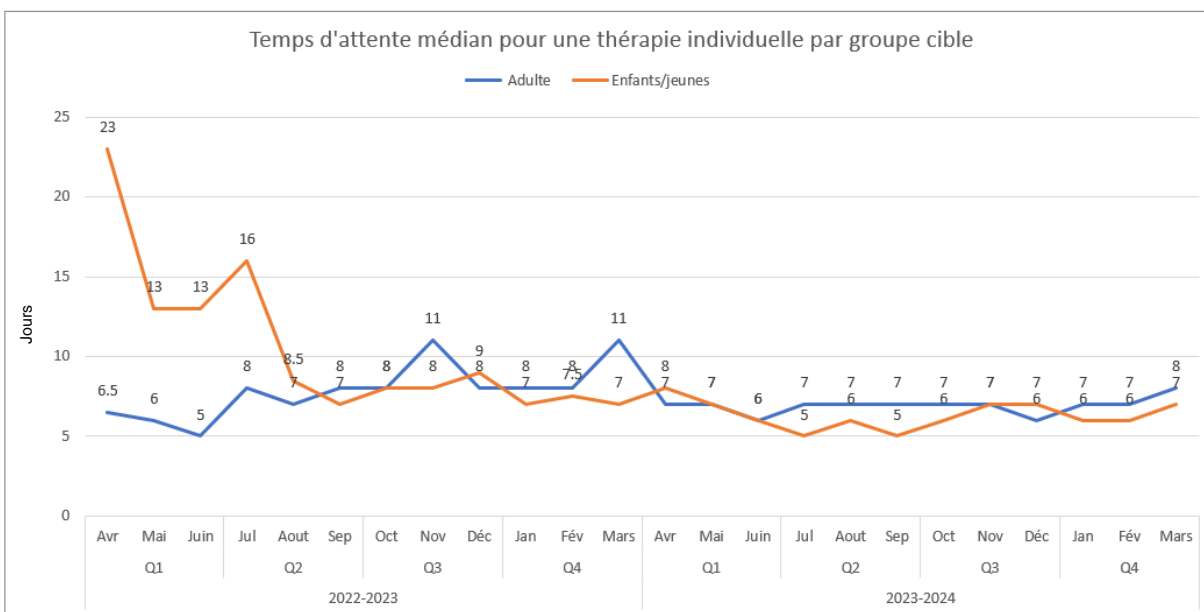
Pourquoi est-ce important?

Selon le *Plan d'action interministériel visant les dépendances et la santé mentale*, la demande en services de traitement des dépendances et de santé mentale a augmenté de 16 % au cours des cinq dernières années (9 % chez les adultes et 33 % chez les jeunes). Le temps d'attente est en hausse pour les nouvelles demandes de services de traitement des dépendances et de santé mentale de priorité élevée, et moins de 50 % de ces cas ont reçu un traitement à l'intérieur des cibles nationales. Cette situation, associée au fait qu'on estime que 51 % des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois sont susceptibles de souffrir de problèmes de santé mentale à la suite de la pandémie de COVID-19, laisse croire que le besoin en services continuera d'augmenter.

Rendement général

Le Ministère a introduit diverses ressources pour améliorer l'accès, ce qui a permis d'obtenir les résultats suivants :

- Le service à accès libre de thérapie à séance unique a permis de réduire considérablement le temps d'attente médian dans tous les établissements communautaires de traitement des dépendances et de santé mentale, tant pour les adultes que pour les enfants et les jeunes. À la fin de mars 2023, le temps d'attente médian était passé de 28 à 11 jours pour les adultes, et de 20 à 7 jours pour les enfants et les jeunes. L'ajout de 16 nouveaux postes de responsable clinique et de 36,5 nouveaux fournisseurs de première ligne a permis aux régies régionales de la santé de maintenir ou d'améliorer l'accès aux services; à la fin de mars 2024, le temps d'attente médian s'établissait à 7 jours pour les adultes et à 6 jours pour les enfants et les jeunes. La *thérapie à séance unique* s'ajoute au continuum de soins en tant que service facilement accessible sur demande, et elle a été conçue pour être disponible lorsqu'une personne en a besoin.
- La Ligne d'écoute provinciale consacrée au traitement des dépendances et à la santé mentale (1-866-355-5550) a été lancée officiellement en juillet 2023. Ce service offre un soutien en toxicomanie et en santé mentale à la population du Nouveau-Brunswick. Il a reçu plus de 23 000 appels jusqu'à présent. Environ 80 % de ces appels ont été réglés au téléphone, ce qui a permis d'éviter d'autres interventions ou hospitalisations.
- En septembre 2023, le Centre Espoir et Équilibre, nouvel établissement de traitement des dépendances géré par le Réseau de santé Vitalité, a ouvert ses portes à Campbellton.



	Ligne de base	Cible	Réel (2023-2024)
Adulte	27.5 j (2021-2022)	<10 j	7 jours
Enfant/Jeune	20 j (2022-2023)	<10 j	6 jours

Services intégrés pour les jeunes

La province a formé des partenariats communautaires et philanthropiques aux fins du financement, de l'installation et de la mise en œuvre des centres de bien-être pour les jeunes du Nouveau-Brunswick. Considérée comme un modèle de pratique prometteur à l'échelle internationale pour la prestation de services, cette approche globale regroupe dans un seul endroit accueillant un large éventail de services pour les jeunes (services de santé et de bien-être et services sociaux, éducatifs et culturels). Le Nouveau-Brunswick fait partie d'une fédération nationale qui sert de communauté de pratique pour l'ensemble des provinces et territoires à l'appui de ce mouvement pancanadien. Sous la direction de l'Association canadienne pour la santé mentale du Nouveau-Brunswick, des équipes de soutien ont été mises en place. Des établissements et leurs organismes partenaires respectifs ont été identifiés, et trois premiers établissements devraient ouvrir leurs portes en 2024.

Initiatives des Premières Nations

Le ministère de la Santé s'associe à d'autres ministères et organismes du Nouveau-Brunswick pour collaborer avec toutes les communautés des Premières Nations à la création conjointe d'équipes multidisciplinaires dirigées par des Autochtones pour servir les enfants et les jeunes. La composition de ces équipes communautaires et le modèle de soins proposé sont adaptés aux besoins particuliers de chaque communauté. Les communautés en sont à divers stades de développement; la communauté d'Elsipogtog, par exemple, a lancé son programme et commencé à offrir des services directs en octobre 2023, dont des services de traitement des dépendances et de santé mentale adaptés à la culture à plus de 50 enfants et jeunes âgés de 5 à 24 ans. Le ministère de la Santé a également retenu les services d'un psychiatre autochtone à long terme pour offrir des services de psychiatrie virtuels aux jeunes Autochtones de toute la province, ce qui non seulement ajoute une composante culturelle, mais a également un impact direct sur l'accès à ces services. Les services ont commencé en juin 2023, et après six mois, 54 jeunes de toute la province avaient utilisé le service.

Partenaires communautaires

La province collabore avec de nombreux organismes communautaires qui tirent parti des compétences et de l'expertise existantes pour offrir divers services et joindre ainsi le plus grand nombre possible de Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois. L'offre de services comprend notamment des services de consultation directe, Mieux-être Atlantique, CONNEXIONS de l'Alliance Pro-jeunesse et Accès Santé Jeunesse ainsi que des programmes de soutien par les pairs et de mentorat comme piROUetTE et ACCESS Esprits ouverts Elsipogtog. La formation de partenariats a un impact direct sur l'accès en plus d'améliorer le continuum de ressources et de services.

Planète Jeunesse

Le Nouveau-Brunswick s'est engagé à mettre en œuvre Planète Jeunesse dans le cadre d'un projet pilote de cinq ans mené à quatre endroits : Woodstock, Saint John, le comté de Kent et la Péninsule acadienne. Ce programme a aidé à réduire la consommation de drogues et d'alcool chez les jeunes dans d'autres pays. La méthode de Planète Jeunesse est axée sur les solutions et comprend un sondage semestriel. Un premier sondage a été mené auprès d'élèves de 10^e année des régions participantes, et des équipes d'action comptant une grande diversité d'intervenants ont été formées à chaque endroit.

Résultat 3 : Améliorer l'accès aux chirurgies

L'accès aux chirurgies a trait au délai d'attente pour une intervention chirurgicale. Pour des interventions chirurgicales telles que les arthroplasties de la hanche ou du genou et les chirurgies de la cataracte, on utilise des normes de référence nationales pour déterminer si les interventions sont effectuées à l'intérieur d'un délai acceptable recommandé. Le Nouveau-Brunswick a pris du retard par rapport aux délais nationaux, en particulier pour les arthroplasties de la hanche ou du genou.

L'un des objectifs consistait à réduire de 50 %, avant le 30 juin 2023, la liste des citoyens qui attendent plus d'un an pour une arthroplastie de la hanche ou du genou, et à l'éliminer avant le 31 mars 2024 afin que personne n'attende plus cette intervention pendant plus d'un an. Un autre objectif consistait à augmenter de moitié, avant le 31 décembre 2023, le pourcentage de chirurgies effectuées à l'intérieur de la norme pour chaque catégorie de chirurgie au Nouveau-Brunswick.

Pourquoi est-ce important?

L'accès aux chirurgies est une priorité clé du plan provincial de la santé. La population du Nouveau-Brunswick est vieillissante et compte près de 20 % plus d'aînés qu'ailleurs au Canada. On s'attend à ce que cet écart se creuse et, selon les prévisions actuelles, près d'un tiers de la population du Nouveau-Brunswick aura plus de 65 ans vers la fin des années 2030. Le nombre d'arthroplasties de la hanche ou du genou et de chirurgies de la cataracte augmente donc à mesure que les citoyens vieillissent.

Au Nouveau-Brunswick, seulement 34 % des arthroplasties de la hanche et 26 % des arthroplasties du genou sont réalisées à l'intérieur de la norme nationale de six mois à partir du moment où le chirurgien orthopédiste accepte d'opérer. En moyenne, 72 % des Canadiens subissent l'intervention dans les six mois suivant leur aiguillage.

Rendement général

Depuis avril 2022, un nombre accru d'arthroplasties de la hanche ou du genou ont été réalisées en priorisant les personnes qui étaient en attente depuis plus de 365 jours. Cela a permis de réduire le nombre de chirurgies en attente. En date du 31 mars 2024, le nombre de patients qui attendaient une arthroplastie de la hanche ou du genou depuis longtemps était passé de 700 à 61 patients. Les efforts se poursuivent pour résorber l'écart entre le délai de réalisation des chirurgies et les normes de référence nationales.

Quels projets ou initiatives ont été menés au cours de l'exercice visé pour atteindre l'objectif?

Initiative de l'Hôpital du Haut de la Vallée

L'accès aux arthroplasties du genou a été amélioré dans la région du Haut de la Vallée grâce à la collaboration des chirurgiens et du personnel des hôpitaux de Waterville et de Fredericton. Sous cette initiative lancée le 13 décembre 2022, 242 arthroplasties du genou avaient été réalisées en date du 31 mars 2024, et 19 % de ces patients étaient sur la liste d'attente depuis longtemps.

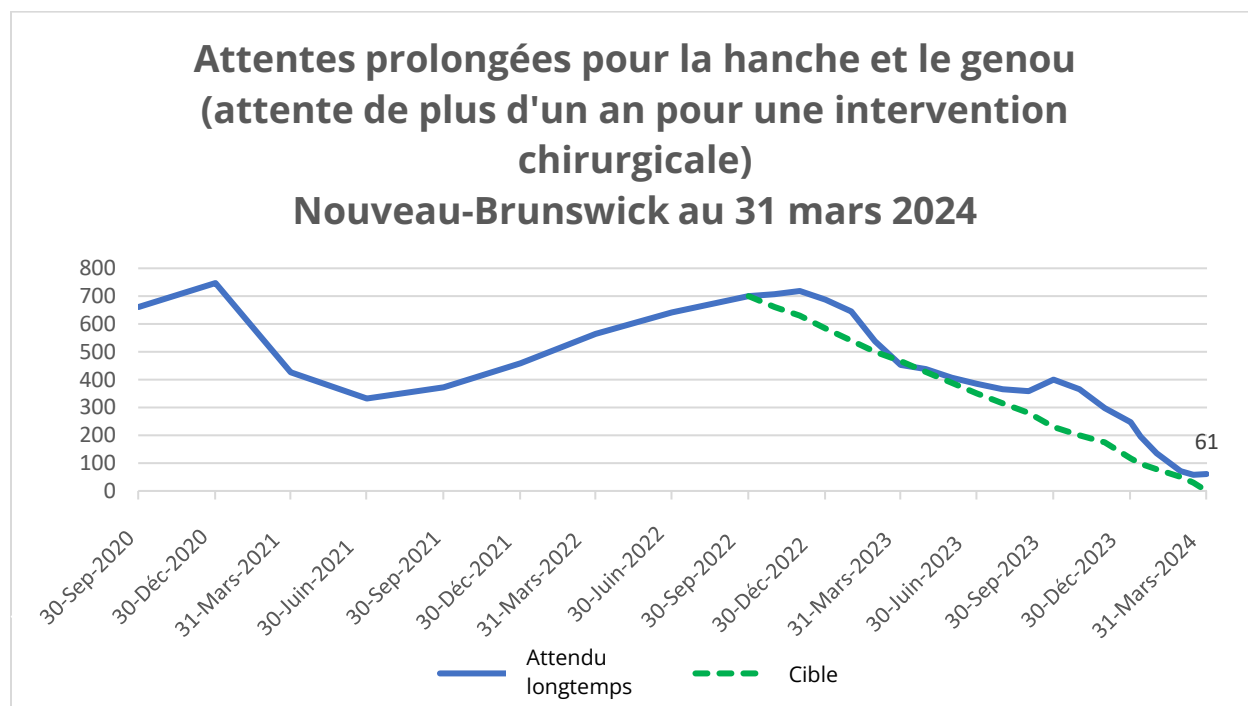
L'arthroplastie de la hanche a commencé dans la région du Haut de la Vallée le 24 mai 2023. Au 31 mars 2024, 82 arthroplasties de la hanche avaient été réalisées, et 9 % de ces cas étaient en attente depuis longtemps.

Récupération améliorée après la chirurgie (RAAC)

La RAAC est un ensemble de lignes directrices sur les pratiques exemplaires reconnues pour les patients qui subissent une intervention chirurgicale. L'utilisation de ce protocole raccourcit le séjour à l'hôpital, réduit les coûts, diminue le risque de complications postopératoires et de réadmissions et améliore l'expérience du patient. Ce programme a été mis en œuvre pour les patients qui ont subi une arthroplastie de la hanche ou du genou à l'Hôpital régional de Saint John et à l'Hôpital St. Joseph, et pour les patients qui ont subi une chirurgie colorectale dans les établissements suivants :

- Hôpital régional Chaleur;
- Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont;
- L'Hôpital de Moncton;
- Hôpital régional d'Edmundston.

On est à mettre en place la RAAC pour les chirurgies colorectales à l'Hôpital régional de Saint John et pour les arthroplasties de la hanche et du genou à l'Hôpital de Moncton.



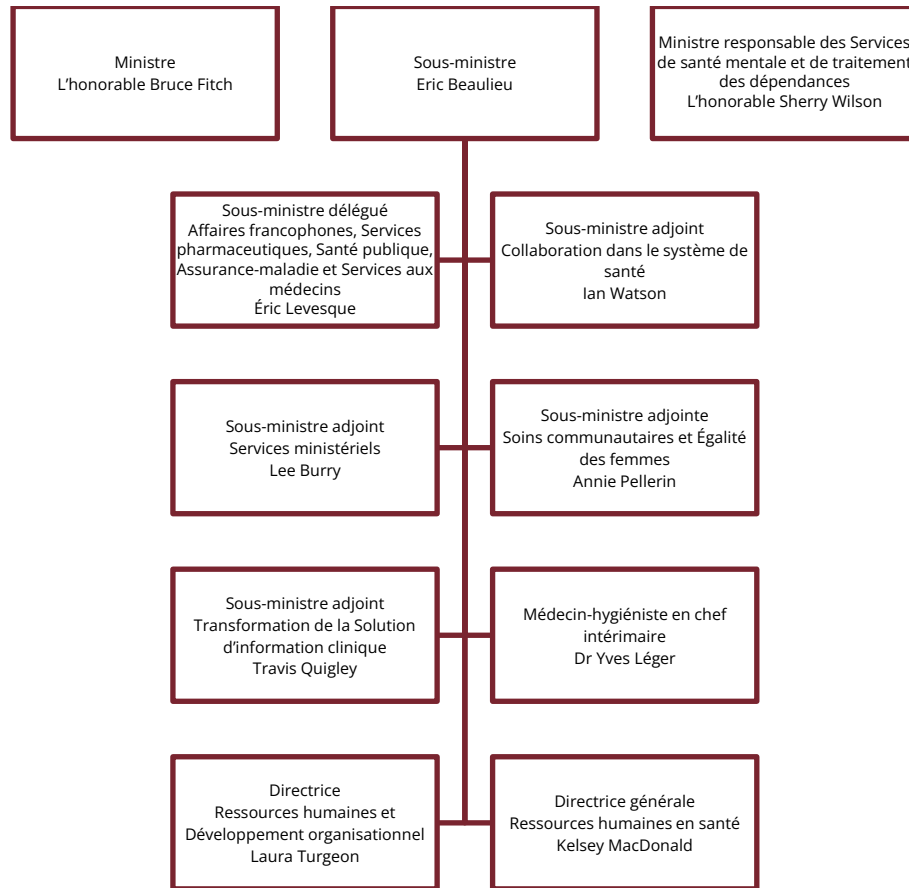
Initiative des chirurgies de la cataracte

Le 29 septembre 2022, un projet pilote de deux ans a été lancé pour réaliser des chirurgies de la cataracte dans une clinique de Bathurst, dans le but d'augmenter le nombre de chirurgies par semaine de 30 à 75 environ. Cette initiative a aidé à éliminer la liste de patients qui attendaient cette intervention depuis plus d'un an. L'initiative a été étendue et comprend maintenant un deuxième établissement à Miramichi et un troisième à Fredericton. Au 31 mars 2024, la liste d'attente à Bathurst avait diminué de 81 % par rapport au niveau de référence du 31 août 2022. Au total, 3 302 interventions ont été effectuées au Centre d'ophtalmologie Acadie-Bathurst. Au 31 mars 2024, un total de 6 313 interventions avaient été réalisées à ces trois endroits. Le succès de cette initiative a mené à la planification de nouvelles cliniques à Edmundston, à Moncton et à Saint John.

SURVOL DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Le ministère de la Santé a pour mission de veiller à ce que les citoyens restent en santé, de prévenir les maladies et de fournir des services de santé appropriés en temps opportun. À cette fin, les employés, les professionnels de la santé et les partenaires doivent avoir la capacité de transformer le système pour qu'il soit axé sur la santé et le bien-être de la population de la province.

Organigramme de haut niveau



VUE D'ENSEMBLE DES DIVISIONS ET FAITS SAILLANTS

AFFAIRES FRANCOPHONES, SERVICES PHARMACEUTIQUES, SANTÉ PUBLIQUE, ASSURANCE-MALADIE ET SERVICES AUX MÉDECINS

Vue d'ensemble

La **Division des affaires francophones, des services pharmaceutiques, de la santé publique, de l'assurance-maladie et des services aux médecins** supervise les programmes et les services de santé communautaires. Elle supervise également les activités liées aux services pharmaceutiques ainsi qu'à l'Assurance-maladie et aux services aux médecins. La Division veille également à la prestation de services de santé de qualité dans les deux langues officielles à l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick.

La **Direction des services pharmaceutiques** gère deux plans de médicaments financés par le gouvernement : le Plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick et le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick. Elle est également responsable de l'élaboration et de l'exécution des politiques, des programmes et des services pharmaceutiques, elle définit l'orientation stratégique et les politiques relatives aux initiatives et aux plans de médicaments financés par le gouvernement, et elle assure la gestion et le contrôle des ententes liées aux programmes de médicaments. La Direction fournit également des services consultatifs à d'autres divisions du ministère.

Le rôle de la **Direction de l'assurance-maladie et des services aux médecins** consiste à planifier, à élaborer, à mettre en œuvre et à superviser les activités liées à l'admissibilité et aux réclamations de l'Assurance-maladie, aux services assurés par l'Assurance-maladie et à la rémunération des médecins.

Santé publique a pour mission d'améliorer, de promouvoir et de protéger la santé de la population du Nouveau-Brunswick. Elle est responsable de l'orientation générale des programmes de santé publique dans la province et travaille en collaboration avec les régies régionales de la santé et les autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui offrent des soins de santé. Ses fonctions principales comprennent la protection de la santé, la prévention des maladies et des blessures, la surveillance et le contrôle, la promotion de la santé, la préparation aux urgences de santé publique et l'intervention ainsi que l'évaluation de la santé de la population.

L'**Unité de contrôle et de prévention** appuie la création d'une population en santé, résiliente et épanouie au Nouveau-Brunswick en élaborant des politiques et des normes et en collaborant avec des partenaires du ministère, de l'ensemble du gouvernement et de l'extérieur afin de prévenir les maladies transmissibles et non transmissibles, les blessures, la consommation problématique de substances et les méfaits connexes, et elle assure le commandement des interventions lors d'éclousions dans la province. Elle est également responsable de la Solution d'information sur la santé publique et supervise l'approvisionnement et la distribution des vaccins financés par l'État.

L'**Unité du bien-être, de la législation et des normes** appuie la santé, la résilience et l'épanouissement de la population du Nouveau-Brunswick. Elle accomplit ce travail en élaborant des mesures législatives et des politiques et en collaborant avec des partenaires pour protéger la santé, promouvoir le bien-être et appuyer les mesures liées aux changements climatiques.

L'**Unité des opérations et du soutien** appuie les activités opérationnelles et la logistique qui sont nécessaires à l'exécution du programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick. Son mandat consiste notamment à gérer la Solution d'information sur la santé publique, le Centre opérationnel stratégique de vaccination et le système provincial de prise des rendez-vous de vaccination. L'unité fournit également un soutien en matière d'information sur la santé et un soutien en matière de programmes à d'autres unités de Santé publique, en plus de contribuer à l'élaboration des politiques et des programmes.

Faits saillants

Le Programme de surveillance pharmaceutique (PSP), qui cible des médicaments contrôlés tels que les opioïdes, les stimulants et les sédatifs, a été élaboré en 2023-2024. La nouvelle version sera prête pour une mise en service à l'échelle provinciale en 2024-2025. Le nouveau PSP est moderne, convivial et doté de nombreuses fonctionnalités pour appuyer les cliniciens au point de service, notamment des alertes et des tableaux de bord pour les médicaments contrôlés, des rapports de rétroaction par les pairs et la délégation de tâches.

L'équipe responsable des soins médicaux hors province, qui a compté sur le soutien de l'équipe des Services de soutien ministériels et de l'infrastructure, a fêté le premier anniversaire de son processus d'archivage sans papier. Ce changement a éliminé le besoin d'entreposer les dossiers papier et l'espace requis, sans aucune incidence sur les activités.

L'équipe responsable du système provincial de prise de rendez-vous a créé plus de 27 000 cliniques de vaccination et plus de 733 000 possibilités de rendez-vous de vaccination contre la grippe, le pneumocoque, la mpox et la COVID-19 ainsi que pour des tests de dépistage au point de service.

Afin d'améliorer l'identification des tiques, on a mis en œuvre avec succès le programme de renforcement des capacités du secteur de la santé pour les maladies d'origine climatique transmises par les tiques en collaboration avec les laboratoires partenaires des régies régionales de la santé et du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ainsi qu'avec l'équipe d'épidémiologie et de surveillance.

COLLABORATION DANS LE SYSTÈME DE SANTÉ

Vue d'ensemble

La **Division de la collaboration dans le système de santé** supervise les programmes et les services dans tout le continuum des soins aigus qui relève des deux régies régionales de la santé ainsi que les services offerts par EM/ANB Inc. Elle supervise également la Direction de la gestion des interventions d'urgence en santé et la Direction des services de défense des malades psychiatriques.

La **Direction des soins aigus** supervise les activités des hôpitaux et collabore avec les régies régionales de la santé à la planification et à la prestation des services de soins aigus et des programmes provinciaux connexes, dont Trauma NB, le Centre cardiaque du Nouveau-Brunswick et le Programme de santé périnatale du Nouveau-Brunswick. La Direction est directement responsable du Réseau du cancer du Nouveau-Brunswick, lequel gère une stratégie provinciale fondée sur des données probantes pour tous les éléments relatifs aux soins contre le cancer, y compris la prévention, le dépistage, le traitement, les soins de suivi, les soins palliatifs, l'éducation et la recherche.

La **Direction des soins de santé à domicile** est responsable du Programme extra-mural (PEM) du Nouveau-Brunswick, qui fait partie des services offerts par EM/ANB Inc. Le PEM est un programme provincial de soins de santé à domicile dont la mission consiste à offrir une gamme complète de services de santé coordonnés aux personnes de tous âges aux fins de la promotion, du maintien ou du rétablissement de la santé dans le cadre de leur vie quotidienne ainsi qu'à offrir des services de soins palliatifs pour soutenir la qualité de vie des personnes atteintes de maladies évolutives mortelles. La Direction appuie également d'autres programmes de soins externes et à domicile, dont les soins palliatifs résidentiels.

La **Direction des services d'ambulance et de transport** appuie la prestation de services d'ambulance sûrs et appropriés par EM/ANB Inc. Dans le cadre de son mandat, elle gère la planification, le financement et la surveillance du réseau d'ambulances, et tient compte des types et du nombre de véhicules qui sont dotés en personnel dans la province, y compris les ambulances terrestres et aériennes et les unités de soutien et de transport spécialisés. La Direction établit également des normes, effectue les inspections des ambulances et fournit une orientation médicale pour les services d'ambulance.

La **Direction de la gestion des interventions d'urgence en santé** veille à ce que le ministère de la Santé soit prêt à gérer des événements majeurs susceptibles d'affecter le système de santé. Elle est également responsable de l'état de préparation complet à l'interne, de l'harmonisation des efforts d'atténuation, d'intervention et de rétablissement et de la liaison avec les activités de gestion des urgences au sein du système de santé et avec d'autres secteurs du gouvernement.

La **Direction des services de défense des malades psychiatriques** est chargée, en vertu de la *Loi sur la santé mentale*, d'offrir des conseils et de l'aide aux personnes qui sont en placement non volontaire en raison d'une maladie mentale grave. Elle a notamment pour rôle d'informer les malades de leurs droits, de les représenter aux audiences devant les tribunaux ou les commissions

de recours et de veiller à ce que la *Loi sur la santé mentale* et les droits des malades soient respectés en tout temps.

Faits saillants

Le Réseau du cancer du Nouveau-Brunswick a amélioré les programmes provinciaux de dépistage du cancer en créant un nouveau programme de dépistage du cancer du poumon, en passant du test de Pap au test de dépistage du virus du papillome humain pour le dépistage du cancer du col de l'utérus et en améliorant les services de dépistage du cancer du sein par un accès élargi à la mammographie de dépistage volontaire.

La mise en œuvre du Programme d'intervenants-pivots en oncologie pour les patients atteints de cancer est maintenant terminée et compte huit intervenants-pivots pour les adultes et deux pour les enfants. Chaque zone a un intervenant-pivot affecté aux adultes atteints de cancer. Cette personne travaille avec les patients et leur famille, l'équipe interdisciplinaire de soins oncologiques et les organismes de soutien communautaires pour s'assurer que les patients reçoivent de l'aide et du soutien pendant le traitement.

En collaboration avec le Réseau du cancer du Nouveau-Brunswick et les organismes de soins palliatifs sous contrat, la Direction des soins de santé à domicile a élaboré et mis en œuvre un manuel de politiques provinciales pour les maisons de soins palliatifs intégrées au Nouveau-Brunswick.

En collaboration avec les régies régionales de la santé, la Direction des soins aigus a élaboré un plan stratégique pour les services de chirurgie provinciaux et continue de travailler aux quatre projets prioritaires de l'initiative de modernisation des laboratoires.

En partenariat avec le ministère de la Santé et le conseil municipal de Grand Manan, Ambulance Nouveau-Brunswick a annoncé la signature d'un contrat avec Voyageur Aviation pour établir une ambulance aérienne sur l'île Grand Manan d'ici septembre 2024.

L'équipe de gestion des interventions d'urgence en santé a représenté le Ministère lors de six activations du Centre provincial des opérations d'urgence en réponse aux situations d'urgence suivantes : l'incendie de forêt de Bocabec, l'ouragan Lee, l'incendie d'AIM Recycling, la tempête de pluie et de vent de décembre 2023, la rupture de la conduite d'eau principale de Woodstock et l'incendie de l'usine Covered Bridge Chips.

L'équipe des Services de défense des malades psychiatriques a commencé à travailler à la révision du processus qui respecte les principes de la *Loi sur la santé mentale* s'appliquant aux modes les moins contraignants et les moins envahissants possible d'évaluation, de traitement et de transport entre établissements des personnes atteintes d'une maladie mentale grave.

SERVICES MINISTÉRIELS

Vue d'ensemble

La **Division des services ministériels** se consacre à la réalisation des priorités stratégiques et à l'atteinte de l'excellence opérationnelle. Elle supervise des directions importantes telles que Gestion de la stratégie et des priorités, Innovation et cybersanté, Analytique conjointe, Services de soutien ministériels et de l'infrastructure, Services financiers, Politiques et législation ainsi que Relations fédérales/provinciales/territoriales et collaboration atlantique. Cette division joue un rôle essentiel dans la réalisation de la mission du ministère en intégrant une surveillance stratégique, des solutions novatrices et des efforts de collaboration dans ces domaines essentiels.

La **Direction de la gestion de la stratégie et des priorités** appuie l'harmonisation et la planification stratégiques au sein du ministère et dans l'ensemble du système de santé. Elle dirige la mise en œuvre et l'administration du système officiel de gestion du ministère, y compris les initiatives d'amélioration continue à l'aide des processus de Lean Six Sigma. Elle dirige également les efforts de mobilisation entre le personnel interne, les partenaires externes et les intervenants dans le cadre des travaux du ministère.

La **Direction de l'innovation et de la cybersanté** est responsable de l'harmonisation stratégique globale, de la conception, de la mise en œuvre et du soutien des solutions numériques et des services à l'échelle du système afin d'atteindre une performance optimale du système de santé. La Direction se concentre sur les solutions de santé numériques, en priorisant des soins de qualité pour tous les citoyens du Nouveau-Brunswick et en favorisant la valeur clinique dans la prestation de solutions de santé en ligne aux citoyens, aux professionnels et aux administrateurs au sein du système de santé du Nouveau-Brunswick. De plus, elle offre son expertise dans les domaines de l'innovation, de la planification et de la stratégie en matière de santé numérique, de l'architecture d'entreprise, de la gestion de projets informatiques, de la gestion du changement et du soutien aux solutions opérationnelles, afin de garantir une mise en œuvre réussie des solutions de santé numériques.

La **Direction de l'analytique conjointe** aide le ministère de la Santé et le ministère du Développement social à atteindre leurs objectifs stratégiques en matière de données et de systèmes de données d'excellente qualité, en réalisant des analyses statistiques et quantitatives, en créant des modèles explicatifs et prédictifs et en évaluant l'apprentissage machine et les algorithmes d'intelligence artificielle. Ces activités favorisent la prise de décisions fondées sur des données probantes dans la planification, la gestion et la reddition de compte du système de santé et dans les activités du ministère du Développement social.

La **Direction des services de soutien ministériels et de l'infrastructure** compte trois unités fonctionnelles principales. L'Unité de planification des établissements de santé est responsable de la planification et de la conception des ajouts, des agrandissements et des rénovations dans les établissements de santé du Nouveau-Brunswick. L'Unité des services ministériels supervise le processus d'approvisionnement ministériel, la gestion des contrats, la sécurité, la gestion des véhicules et les services de communication. Enfin, la Direction est également responsable de la gestion des renseignements personnels, des dossiers et de l'information ainsi que de la responsabilité civile qui comprend le recouvrement des coûts des soins de santé liés aux demandes d'indemnisation pour dommages corporels causés par négligence.

La **Direction des services financiers** revoit les propositions et les décisions budgétaires, effectue les prévisions de dépenses et de recettes, prépare les propositions budgétaires et les états trimestriels, s'assure que les dépenses et les recettes sont bien consignées et effectue d'autres analyses et procédés financiers.

La **Direction des politiques et de la législation** appuie le ministère dans l'élaboration des politiques publiques qui sous-tendent les programmes et les activités, et elle élabore la législation publique relative à la santé. La Direction prépare les réponses aux demandes de renseignements présentées en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* et coordonne les nominations au sein des organismes, des conseils et des commissions qui relèvent de la responsabilité du ministère. La Direction aide le ministre à s'acquitter de ses obligations envers l'Assemblée législative et ses comités, assure la supervision législative des soins de santé privés et gère la correspondance ministérielle. Enfin, la Direction coordonne les demandes d'avis juridique et joue le rôle de point de contact pour les plaintes relatives aux droits de la personne et les litiges visant le ministère.

La **Direction des relations fédérales, provinciales et territoriales et de la collaboration atlantique** est responsable, au sein du ministère, des relations intergouvernementales avec le gouvernement fédéral et les autres provinces et territoires. La Direction appuie le ministre et le sous-ministre dans l'avancement des priorités du Nouveau-Brunswick aux réunions des ministres de la Santé et aux réunions du Conseil des sous-ministres. Elle collabore avec ses collègues de l'Atlantique à la recherche de possibilités pour l'avancement des priorités de l'Atlantique définies par les ministres et sous-ministres. Enfin, la Direction est responsable de la contribution du Nouveau-Brunswick au rapport annuel sur la *Loi canadienne sur la santé* du gouvernement fédéral.

Faits saillants

L'application mobile MaSantéNB a été lancée en janvier 2024 et a été téléchargée plus de 30 000 fois.

L'accord de financement bilatéral pour vieillir dans la dignité a été signé. Le gouvernement du Canada fournira ainsi près de 117 millions de dollars, dont 50 millions directement au ministère de la Santé, pour appuyer le plan d'action quinquennal du Nouveau-Brunswick qui vise à aider les citoyens à vieillir dans la dignité en ayant accès à des soins à domicile ou à des soins dans un établissement sécuritaire de soins de longue durée près de chez eux.

La nouvelle *Loi sur les établissements de santé* autorise la prestation de certains services de chirurgie en dehors des hôpitaux.

Un tableau de bord des priorités a été élaboré pour suivre les projets prioritaires du ministère. On peut y voir l'état d'avancement, le calendrier, le budget et d'autres éléments clés qui facilitent le suivi et le soutien des projets.

Un tableau de bord de modélisation qui utilise les données du registre provincial d'accès aux soins chirurgicaux a été élaboré. Il contient les horaires des interventions chirurgicales et les services fournis par établissement ainsi que l'état des listes d'attente et les prévisions pour l'avenir.

SANTÉ COMMUNAUTAIRE ET ÉGALITÉ DES FEMMES

Vue d'ensemble

La **Division de la santé communautaire et de l'égalité des femmes** supervise les programmes et les services de santé communautaires pour les fournisseurs de soins primaires et les fournisseurs de services de traitement des dépendances et de santé mentale. La Division assure la prestation de services dans la communauté à l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick. L'Unité de l'égalité des femmes relève du gouvernement général.

La **Direction des services de traitement des dépendances et de santé mentale** est responsable de la planification, du financement et de la surveillance des services provinciaux de traitement des dépendances et de santé mentale, et elle travaille en collaboration avec les deux régies régionales de la santé qui sont responsables des activités et de la prestation des services. Les services s'inscrivent dans un vaste continuum de ressources de soutien et de services de traitement des dépendances et de santé mentale. La Direction des services de traitement des dépendances et de santé mentale travaille également en collaboration avec une grande variété d'organismes communautaires qui offrent diverses formes de soutien pour le traitement des dépendances et la santé mentale.

La **Direction des soins de santé primaires** est responsable des trois unités suivantes : Santé communautaire et gestion des maladies chroniques, Stratégie et innovation et Vieillesse en santé. Elle constitue le pôle des initiatives communautaires qui portent principalement sur la prévention des maladies chroniques et sur la gestion et le renouvellement des soins de santé primaires.

Égalité des femmes produit son propre rapport annuel, que l'on peut consulter sur le site Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Faits saillants

Plus de 237 nouveaux postes permanents ont été ajoutés aux services de traitement des dépendances et de santé mentale afin d'appuyer la mise en œuvre de nombreux nouveaux programmes et services.

Les délais d'attente pour obtenir des services de traitement des dépendances et de santé mentale ont été réduits de 28 à 7 jours pour les adultes et de 20 à 6 jours pour les enfants et les jeunes.

Le Programme de pompes à insuline du Nouveau-Brunswick a été élargi pour inclure les capteurs de surveillance du glucose en continu et éliminer la limite d'âge pour certains citoyens atteints de diabète.

Le programme de sages-femmes qui avait été mis à l'essai à Fredericton est maintenant un programme permanent au Nouveau-Brunswick.

Le Projet pilote sur les aînés en santé est arrivé à terme le 31 mars 2024. Un total de 66 projets de recherche appliquée ont été menés pour améliorer la vie des personnes âgées dans notre province.

RESSOURCES HUMAINES EN SANTÉ

Vue d'ensemble

La **Division des ressources humaines en santé** joue un rôle essentiel en s'assurant que le secteur de la santé du Nouveau-Brunswick dispose d'un effectif résilient, qualifié et suffisant ayant la capacité d'offrir des soins de qualité. La Division se concentre sur la planification stratégique des effectifs en santé, le recrutement et le maintien en poste des professionnels de la santé et la création d'un environnement de collaboration avec les intervenants clés. De plus, la Division appuie l'intégration des professionnels de la santé formés à l'étranger et assure le développement continu et la durabilité d'un effectif qualifié pour répondre aux besoins de tous les gens du Nouveau-Brunswick.

L'**Unité de la planification des effectifs en santé** est responsable de la planification d'une main-d'œuvre intégrée qui répond aux besoins sans cesse changeants du système de santé. Cette unité surveille l'offre et la demande de travailleurs de la santé, cerne les nouvelles tendances et s'assure que toutes les professions exercent pleinement leur champ de pratique en s'appuyant sur le bon ensemble de compétences. Elle élabore et met en œuvre des stratégies relatives aux ressources et répond aux besoins en formation et en perfectionnement professionnel continu.

L'**Unité du recrutement et de l'attraction** joue un rôle provincial de premier plan dans la promotion, l'attraction et le recrutement des professionnels de la santé. En mettant l'accent sur la coordination et la collaboration entre tous les secteurs, cette unité dirige la recherche de candidats, la création d'une expérience positive pour les candidats et l'établissement de liens avec l'ensemble des services et des réseaux communautaires. Elle élabore et encourage également une approche unifiée de la promotion de l'image de marque et du marketing pour mettre en vedette les débouchés des soins de santé au Nouveau-Brunswick, en soulignant l'unique proposition de valeur de la province.

L'**Unité du recrutement international et des services** offre un soutien complet à la fois aux professionnels de la santé formés à l'étranger (PSFE) et aux employeurs qui utilisent le processus de reconnaissance des titres de compétences étrangers et d'immigration. Cette unité joue un rôle proactif dans le recrutement de ces professionnels ainsi que dans la conduite et l'évaluation des missions de recrutement à l'étranger. En outre, elle supervise divers programmes visant à faciliter la transition des professionnels de la santé vers l'exercice de fonctions équivalentes dans la province en assurant ainsi le succès de leur pratique.

Faits saillants

Un total de 118 médecins ont été recrutés en 2023-2024, pour un gain net de 42.

De plus, 569 infirmières et infirmiers immatriculés (II) permanents ont été embauchés par les régies régionales de la santé.

Le taux de maintien en poste au Nouveau-Brunswick pour les II et les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés (IAA) nouvellement embauchés est de 93 % après un an.

Le lancement de la marque Emplois Santé NB a été suivi d'efforts de promotion visant à faire connaître les possibilités de carrière et de vie au Nouveau-Brunswick.

Une stratégie de recrutement de travailleurs de la santé à l'étranger a été élaborée avec les partenaires du système.

SOLUTION D'INFORMATION CLINIQUE

Vue d'ensemble

La **Direction de la transformation de la Solution d'information clinique** supervise la vaste initiative de réforme, d'amélioration et de consolidation des solutions d'information clinique dans les hôpitaux. Elle a notamment pour mandat d'améliorer l'efficacité des données dans l'ensemble des établissements, des zones et des régions en uniformisant les flux de travail, en intégrant de nouvelles technologies et en assurant la conformité aux règlements afin d'optimiser les soins aux patients et la gestion des données. La Direction collabore avec les cliniciens, le personnel infirmier et les professionnels paramédicaux, et travaille conjointement avec les régies régionales de la santé et Services Nouveau-Brunswick pour proposer des améliorations et adopter des pratiques exemplaires. Elle se concentre sur la normalisation, la gestion du changement et l'évaluation continue du rendement afin de suivre l'évolution des besoins du système de santé et d'appuyer la prise de décision clinique, la sécurité des patients et l'efficacité opérationnelle.

Faits saillants

Un chef de l'information médicale et un chef de l'information en soins infirmiers ont été engagés pour le programme de SIC de la province.

BUREAU DU MÉDECIN-HYGIÉNISTE EN CHEF

Vue d'ensemble

Le **Bureau du médecin-hygiéniste en chef** supervise la Direction de la médecine préventive (dirigée par le médecin-hygiéniste en chef adjoint) et la Direction de l'épidémiologie et de la surveillance (dirigée par l'épidémiologiste en chef). Il appuie la santé, la résilience et l'épanouissement de la population du Nouveau-Brunswick en surveillant les tendances liées à la vaccination et aux maladies à déclaration obligatoire en vertu de la *Loi sur la santé publique*, en appuyant l'identification et la gestion des éclosions de maladies et d'autres préoccupations liées à la santé publique, et en offrant une expertise à Santé publique Nouveau-Brunswick dans le cadre de la planification, de l'élaboration et de l'évaluation des programmes et des services de santé publique.

Faits saillants

La surveillance des eaux usées a été étendue à 11 endroits à l'échelle de la province, ce qui permet d'obtenir de précieux renseignements sur la propagation des maladies respiratoires.

Le Nouveau-Brunswick a été l'une des premières provinces à lancer le rapport de surveillance pharmaceutique.

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

Vue d'ensemble

La **Direction des ressources humaines et du développement organisationnel** offre un soutien et des services aux cadres et au personnel pour améliorer l'efficacité organisationnelle et optimiser le rendement de nos effectifs tout en appuyant les stratégies et les objectifs du ministère. Elle est responsable de la planification des effectifs, du recrutement, de la classification, des relations avec les employés et des relations de travail, de la santé et sécurité, des langues officielles, de la reconnaissance des employés, de la stratégie et des programmes des ressources humaines ainsi que de certaines fonctions de classification et de relations de travail à l'appui de la partie 3 des services publics.

Faits saillants

Au cours de l'exercice 2023-2024, la Direction des ressources humaines et du développement organisationnel s'est concentrée sur des initiatives qui visaient à améliorer l'équilibre travail-vie personnelle au sein du ministère, en plus de lancer un programme d'orientation des nouveaux employés qui vise à améliorer l'expérience des nouveaux employés du Ministère.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

	BUDGET (000 \$)	DÉPENSES RÉELLES (000 \$)
Affaires francophones, Services pharmaceutiques, Santé publique, Assurance-maladie et Services aux médecins	1 318 241,4	1 369 919,7
Collaboration dans le système de santé	2 014 549,4	2 252 858,9
Services ministériels	83 236,3	81 833,6
Santé communautaire et Égalité des femmes	200 578,7	219 273,6
Ressources humaines en santé	9 797,1	7 886,3
Transformation de la Solution d'information clinique	2 400	345,4
Bureau du médecin-hygiéniste en chef	4 322	3 984,1
Ressources humaines et Développement organisationnel	837,6	715,3
Total	3 633 993,0	3 936 816,9

Paielements de l'Assurance-maladie par mode de paiement des praticiens et rémunération moyenne par spécialité, 2023-2024

Spécialité	Rémunération à l'acte	Paieements par capitation	Salaire	Rémunération à la vacation ou autre mode de rémunération	Indemnités	Total des paieements	Rémunération moyenne*
~Autres spécialités **	16 018 121	-	11 716 943	10 984 827	1 521 376	40 241 267	505 442
Anatomie pathologique	601 575	-	4 554 101	9 875 430	30 264	15 061 369	466 874
Anesthésiologie	34 554 117	-	5 708 190	2 583 834	282 074	43 128 215	525 743
Chirurgie cardiaque	696 049	-	-	3 771 507	67 263	4 534 819	629 311
Cardiologie	13 801 215	-	955 633	1 663 356	200 296	16 620 500	550 986
Dermatologie	6 047 666	-	-	-	34 648	6 082 314	671 249
Radiologie diagnostique	58 967 457	-	-	-	143 188	59 110 645	809 942
Urgentologie	349 433	-	-	3 824 027	88 580	4 262 040	354 553
Gastroentérologie	11 314 445	-	223 048	52 908	60 995	11 651 395	647 300
Médecine interne générale	8 189 191	-	3 822 945	2 453 227	388 682	14 854 044	422 497
Pathologie générale	139 606	-	1 201 651	2 660 382	13 427	4 015 066	497 056
Médecine générale	161 058 452	5 073 253	25 361 365	83 241 753	35 420 347	310 155 170	347 217
Chirurgie générale	23 369 719	-	1 576 056	2 328 829	2 161 039	29 435 644	604 547
Médecine gériatrique	212 945	-	3 910 478	57 887	30 647	4 211 956	374 137
Hématologie	331 842	-	3 356 285	12 600	266 141	3 966 867	494 465
Maladies infectieuses	228 223	-	2 662 970	104 325	18 403	3 013 921	334 878
Médecine interne	2 265 018	-	3 018 907	1 969 160	1 627 655	8 880 741	365 394
Oncologie médicale	320 178	-	4 545 633	1 668	4 310 242	9 177 721	744 245
Médecine néonatale et périnatale	812 371	-	2 706 061	-	23 746	3 542 178	348 058
Néphrologie	8 711 493	-	103 074	126 235	124 707	9 065 510	533 269
Neurologie	3 972 094	-	5 173 124	133 045	14 342	9 292 605	400 399
Neurochirurgie	234 177	-	-	5 216 426	36 662	5 487 265	678 742
Obstétrique et gynécologie	17 929 639	-	2 643 534	67 711	705 558	21 346 441	422 106
Ophtalmologie	33 467 741	-	-	-	628 131	34 095 872	946 986

Spécialité	Rémunération à l'acte	Paiements par capitation	Salaire	Rémunération à la vacation ou autre mode de rémunération	Indemnités	Total des paiements	Rémunération moyenne*
Chirurgie orthopédique	22 921 012	-	-	35 576	201 454	23 086 890	528 435
Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale	11 978 888	-	-	-	65 049	12 043 938	676 281
Pédiatrie	6 149 468	-	10 274 191	89 334	132 335	16 645 328	351 870
Physiatrie et réadaptation	3 059 403	-	1 604 845	1 979 563	51 873	6 695 684	545 067
Chirurgie plastique	7 425 708	-	-	-	35 258	7 460 965	497 268
Psychiatrie	13 841 520	-	24 340 065	356 735	343 422	38 881 742	460 392
Radio-oncologie	927 933	-	4 133 565	-	35 231	5 096 728	509 679
Pneumologie	7 360 014	-	2 044 521	1 542 584	166 980	11 114 099	614 417
Rhumatologie	3 536 491	-	2 770 430	13 105	44 805	6 364 830	421 014
Urologie	11 987 863	-	664 238	36 258	1 878 632	14 566 991	628 759
Total	492 781 064	5 073 253	129 071 852	135 111 140	51 153 452	813 190 762	445 984

* Seuls les praticiens dont les revenus sont égaux ou supérieurs à 100 000 \$ sont inclus dans la moyenne.

** Les autres spécialités englobent toutes celles comptant moins de dix praticiens :

Électrophysiologie cardiaque, chirurgie cardiaque, psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, immunologie clinique et allergie, chirurgie colorectale, médecine de soins intensifs, pathologie judiciaire, psychiatrie légale, gérontopsychiatrie, oncologie gynécologique, pathologie hématologique, hématologie, cardiologie interventionnelle, médecine maternelle et fœtale, biochimie médicale, génétique et génomique médicales, microbiologie médicale, médecine néonatale-périnatale, neuropathologie, médecine nucléaire, médecine de la douleur, médecine palliative, pathologie, santé publique et médecine préventive, chirurgie thoracique.

Source des données : Système d'aide à la décision de l'Assurance-maladie (SADAM).

Nombre de médecins en exercice au 31 mars, par année et par spécialité			
Spécialité	Nombre de médecins		
	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2024
Anatomie pathologique	34	28	30
Anesthésiologie	80	79	80
Électrophysiologie cardiaque	2	2	2
Chirurgie cardiaque	7	8	8
Cardiologie	28	30	32

Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	3	3	3
Immunologie clinique et allergie	-	0	0
Chirurgie colorectale	1	1	1
Médecine de soins intensifs	3	5	4
Dermatologie	13	12	10
Radiologie diagnostique	67	62	68
Urgentologie	10	13	11
Endocrinologie et métabolisme	7	6	8
Pathologie judiciaire	1	1	1
Psychiatrie légale	1	1	1
Gastroentérologie	16	16	17
Médecine interne générale	30	31	36
Pathologie générale	9	9	6
Médecine générale/médecine familiale	906	937	928
Chirurgie générale	44	46	47
Médecine gériatrique	13	13	13
Psychiatrie gériatrique	2	2	2
Oncologie gynécologique	4	4	4
Pathologie hématologique	2	4	5
Hématologie	8	8	8
Maladies infectieuses	7	8	8
Médecine interne	21	20	22
Cardiologie interventionnelle	1	2	3
Médecine fœtale	8	8	9
Biochimie médicale	2	2	2
Génétique médicale et génomique	2	2	2
Microbiologie médicale	8	8	8
Oncologie médicale	17	16	16
Médecine néonatale et périnatale	7	9	9
Néphrologie	13	15	15
Neurologie	22	23	27

Neuropathologie	1	1	1
Neurochirurgie	10	9	9
Médecine nucléaire	5	5	6
Obstétrique et gynécologie	46	48	47
Ophtalmologie	29	34	36
Chirurgie orthopédique	45	47	48
Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale	20	19	20
Médecine palliative	7	6	8
Pathologie	0	1	2
Pédiatrie	56	51	52
Physiatrie et réadaptation	15	15	16
Chirurgie plastique	18	18	16
Psychiatrie	93	89	88
Santé publique et médecine préventive	4	4	2
Radio-oncologie	11	11	11
Pneumologie	15	18	19
Rhumatologie	14	14	15
Chirurgie thoracique	4	4	3
Urologie	22	23	24
Chirurgie vasculaire	8	9	9
Médecine générale/médecine familiale	906	937	928
Spécialistes	916	923	950
Total	1 822	1 860	1 878

Source des données : Système d'aide à la décision de l'Assurance-maladie (SADAM).

Nombre d'infirmières et infirmiers immatriculés (II) et d'infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés (IAA), selon le statut d'emploi au 31 mars			
Infirmières et infirmiers immatriculés¹	2022	2023	2024
Temps plein	4 195	4 049	4 252
Temps partiel	1 537	1 499	1 460

Occasionnel	1 289	1 221	1 208
Total des II	7 021	6 769	6 920
Infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés²			
Temps plein	1 102	1 202	1 278
Temps partiel	589	602	602
Occasionnel	371	494	542
Total des IAA	2 062	2 298	2 422
1 Employés par les régies régionales de la santé ou par EM/ANB Inc.			
2 Employés par les régies régionales de la santé.			
Source des données : Base de données des ressources humaines (BDRH).			

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE DOTATION

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en 2022-2023 pour le ministère de la Santé.

NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES AU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE		
TYPE D'EMPLOYÉ	2023	2022
Permanent	343	287
Temporaire	74	83
TOTAL	417	370

Le Ministère a annoncé 94 concours, dont 80 concours ouverts (publics) et 14 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations suivantes en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Personnel professionnel, scientifique ou technique spécialisé	Une nomination peut être faite sans concours à un poste qui requiert : <ul style="list-style-type: none"> un niveau élevé d'expertise et de formation; un degré élevé de compétences techniques; une reconnaissance à titre d'expert du domaine. 	15(1)	3
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	2
Programme de gestion du talent ministériel	Employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles	16(1)b)	14

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
	qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, soit le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.		
Mutation latérale	Le processus de mutation latérale du GNB facilite la mutation des employés entre les parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régions régionales de la santé) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)c)	9
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou qui est nommée pour une période déterminée en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	19
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants en emploi d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes COOP ou les apprentis peuvent être nommés sans concours à un poste de débutant au sein de la fonction publique.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère de la Santé et, par conséquent, aucune n'a été présentée à l'ombud.

RÉSUMÉ DES PROJETS DE LOI ET DES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

N° DE PROJET DE LOI	TITRE DE LA LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
39	<p><i>Loi sur les régies régionales de la santé</i></p> <p>https://www.legnb.ca/fr/législation/projets-de-loi/60/2/39/Loi%20concernant%20les%20régies%20régionales%20de%20la%20santé</p>	16 juin 2023	<p>Cette loi modifie la <i>Loi sur les régies régionales de santé</i> et le <i>Règlement sur le conseil – Loi sur les régies régionales de la santé</i> afin de modifier la composition du conseil d'administration de chaque régie régionale de la santé, de sept membres nommés et huit membres élus à un maximum de sept membres, tous nommés par le ministre pour un mandat d'une durée maximale de trois ans.</p> <p>Elle modifie également la <i>Loi sur les régies régionales de la santé</i> pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • créer le Conseil de collaboration du système de santé; • renforcer et clarifier la répartition des rôles et des responsabilités entre le ministre de la Santé, les conseils d'administration, les directeurs généraux et les régies régionales de la santé; • renforcer et préciser les exigences du cadre de responsabilisation; • mettre à jour et renforcer les exigences en matière de langues officielles; • mettre à jour et clarifier certaines définitions.
40	<p><i>Loi sur les établissements de santé</i></p> <p>https://www.legnb.ca/fr/législation/projets-de-loi/60/2/40/Loi%20sur%20les%20établissements%20de%20santé</p>	16 juin 2023	<p>Cette nouvelle loi définit les exigences relatives à la création et au fonctionnement des établissements chirurgicaux qui offrent des services de chirurgie en dehors des hôpitaux.</p>

58	<p><i>Loi sur le recouvrement des dommages-intérêts et des coûts des soins de santé imputables aux opioïdes</i></p> <p>https://www.legnb.ca/fr/législation/projets-de-loi/60/2/58/Loi%20sur%20le%20recouvrement%20des%20dommages-intérêts%20et%20des%20coûts%20des%20soins%20de%20santé%20imputables%20aux%20opioïdes</p>	16 juin 2023	Cette nouvelle loi porte sur le recouvrement des coûts des soins de santé imputables aux opioïdes.
----	--	--------------	--

Les lois dont le Ministère était responsable en 2023-2024 peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://lois.gnb.ca/fr/parcategorie/cs?categoryId=departmentId&itemId=health>

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AUX LANGUES OFFICIELLES

Introduction

Le ministère de la Santé continue de reconnaître ses obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et maintient son engagement à offrir des services dans les deux langues officielles.

Axe 1

Garantir un accès à un service de qualité égale en français ou en anglais, partout dans la province :

- Le Ministère continue de s'assurer que les nouveaux employés profitent d'une séance d'orientation sur la politique et les lignes directrices sur la langue de service au moment de leur embauche.
- Les profils linguistiques continuent d'être mis à jour et révisés pour s'assurer que le Ministère maintient sa capacité à fournir des services dans les deux langues officielles.

Axe 2

Un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix dans leur milieu de travail :

- Le Ministère continue de s'assurer que les nouveaux employés profitent d'une séance d'orientation sur la politique et les lignes directrices sur la langue de travail au moment de leur embauche.
- Le Ministère utilise l'interprétation simultanée ou des présentations bilingues lors de ses réunions plus importantes.

Axe 3

Quels moyens stratégiques votre ministère a-t-il employés pour faire en sorte que les nouveaux programmes et les nouvelles politiques du gouvernement, de même que les programmes et politiques révisés, tiennent compte des réalités des communautés de langue officielle de la province (promotion des langues officielles)? Avez-vous, par exemple, tenu des consultations publiques?

- Le Ministère continue de collaborer avec la Société Santé et Mieux-être en français du Nouveau-Brunswick par l'intermédiaire de ses réseaux-action qui mettent l'accent sur l'organisation des services, la formation et la recherche ainsi que sur des initiatives communautaires qui favorisent la santé des communautés.
- Le Ministère continue de correspondre avec les membres du public dans la langue officielle de leur choix et s'assure que toute nouvelle information sur les programmes et les politiques est communiquée et accessible dans les deux langues officielles.

Axe 4

Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent bien la *Loi sur les langues officielles*, les politiques et les règlements pertinents ainsi que les obligations de la province en ce qui a trait aux langues officielles.

- Les nouveaux employés sont toujours tenus de suivre les modules d'apprentissage en ligne sur la langue de service et la langue de travail.
- Les employés sont toujours tenus d'examiner les politiques et les lignes directrices sur la langue de service et la langue de travail dans le cadre du processus annuel de gestion du rendement.

Conclusion

Le Ministère continue de prendre les mesures nécessaires pour respecter ses obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques associées ainsi que pour maintenir sa capacité à offrir des services au public dans les deux langues officielles.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Section 1 – Comprend l'exercice visé et l'exercice précédent.

NOM ET ANNÉE DU SECTEUR DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS
	TOTAL
2023-2024 – Interventions relatives à la COVID-19 – ministère de la Santé	8
2022-2023 – Aucun rapport	0

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
Aucune recommandation n'a été mise en œuvre à ce jour.	s.o.

RECOMMANDATIONS NON MISES EN ŒUVRE	CONSIDÉRATIONS
<p>Le Bureau du Conseil exécutif s'assure que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique, en collaboration avec le ministère de la Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> effectuera une analyse après action afin d'évaluer la réponse provinciale à la pandémie de COVID-19; intégrera les leçons apprises en mettant à jour le plan provincial de lutte contre la pandémie; créera et mettra en œuvre un calendrier pour tester et mettre à jour régulièrement le plan provincial de lutte contre la pandémie. 	<p>L'analyse après action de la COVID-19 du GNB est en cours. Une structure organisationnelle a été mise en place, un fournisseur a été engagé, et les entrevues et consultations ont été menées en juin et juillet.</p>
<p>Élaborer des indicateurs de rendement clés, les surveiller et en rendre compte. Les cibles doivent être examinées régulièrement pour en assurer la pertinence et être modifiées, le cas échéant.</p>	<p>Le ministère de la Santé reconnaît la nécessité de surveiller les indicateurs clés de rendement et d'en rendre compte.</p>

RECOMMANDATIONS NON MISES EN ŒUVRE	CONSIDÉRATIONS
	Le Ministère participera à l'analyse après action de la pandémie du GNB, qui visera à mettre à jour le plan provincial de lutte contre la pandémie en fonction des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, y compris des recommandations de ce rapport.
Accroître la capacité des systèmes de données afin de pouvoir surveiller adéquatement les stocks de tests durant une pandémie, pour s'assurer que l'offre répond à la demande.	Le ministère de la Santé accepte la recommandation. Le Ministère participera à l'analyse après action de la pandémie du GNB, qui visera à mettre à jour le plan provincial de lutte contre la pandémie en fonction des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, y compris des recommandations de ce rapport.
Établir des objectifs clairs à l'appui du processus décisionnel au moment de passer d'une phase à l'autre d'un plan de dotation en situation d'urgence. Cela devrait faire partie d'un plan à jour de lutte contre la pandémie.	Le ministère de la Santé accepte la recommandation. Le Ministère participera à l'analyse après action de la pandémie du GNB, qui visera à mettre à jour le plan provincial de lutte contre la pandémie en fonction des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, y compris des recommandations de ce rapport.
Évaluer l'efficacité de l'initiative de déploiement des infirmières et des infirmiers en soins critiques, afin de déterminer si elle a atteint ses objectifs et de proposer d'éventuelles améliorations si une telle initiative est de nouveau nécessaire à l'avenir.	Le ministère de la Santé reconnaît la nécessité d'évaluer tous les programmes, tels que l'Initiative de déploiement des infirmières et des infirmiers en soins critiques, afin de s'assurer qu'ils répondent à l'objectif visé.
Élaborer, dans le cadre de son plan de continuité des activités, un plan d'urgence qui décrira les procédures de sauvegarde destinées au personnel clé, tant au Ministère qu'à l'échelle régionale.	Le ministère de la Santé accepte la recommandation. Le Ministère mettra à jour son plan de continuité des activités en fonction des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19.
Veiller à ce que : • des critères décisionnels soient établis et	Le ministère de la Santé accepte la recommandation.

RECOMMANDATIONS NON MISES EN ŒUVRE	CONSIDÉRATIONS
<p>appliqués systématiquement à tout processus susceptible de générer des exceptions pour ce qui est du respect des arrêtés obligatoires;</p> <ul style="list-style-type: none"> • les raisons invoquées pour décider des exemptions soient bien documentées. 	<p>Le Ministère participera à l'analyse après action de la pandémie du GNB, qui visera à mettre à jour le plan provincial de lutte contre la pandémie en fonction des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19.</p>
<p>Veiller à la préparation et à la conservation de la documentation adéquate pour étayer les mesures de santé publique.</p>	<p>Le ministère de la Santé convient que la documentation relative aux réunions et aux décisions devrait être renforcée afin d'assurer une plus grande transparence du processus décisionnel lors des urgences sanitaires. Le Ministère veillera à ce que des pratiques améliorées de tenue des dossiers soient intégrées dans ses opérations d'urgence sanitaire.</p>

Section 2 – Comprend les périodes visées des exercices trois, quatre et cinq.

NOM ET ANNÉE DU SECTEUR DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS	
	TOTAL	MISES EN ŒUVRE
Services d'ambulance – 2020	20	6
Programme des dossiers médicaux électroniques – 2020	7	5
Cartes d'assurance-maladie – 2019	16	8

RAPPORT SUR LA LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Conformément au paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif doit préparer un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère de la Santé n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice 2023-2024.